

RAPPEL AUX : ORGANISATEURS, ARBITRES, EDUCATEURS et DIRIGEANTS.

Il s'avère que suite aux contrôles de développements exécutés aux départs de quelques épreuves depuis le début de saison, qu'un trop grand nombre de concurrent(e)s ne soient pas possesseurs de matériels avec des développements aux normes réglementaires.

Il est demandé :

- *aux éducateurs et dirigeants de bien vouloir informer leurs licencié(e)s des différents développements maximum autorisés en fonction des catégories et des épreuves auxquelles ils ou elles participent.*
- *aux organisateurs et aux arbitres de bien vouloir mettre en place :*

"LE CONTROLE SYSTEMATIQUE DES DEVELOPPEMENTS AVANT LE DEPART DES EPREUVES".

Si le blocage des dérailleurs peut être quelquefois toléré, ce principe est interdit dans les règlements officiels.

Merci de vouloir bien tenir compte de ces informations pour le bon déroulement de nos épreuves.

Rappel des développements maximum autorisés dans les épreuves ouvertes aux :

Minimes garçons et filles : 6,14 mètres.

Minimes filles et cadettes : 7,01 mètres.

Cadets : 7,47 mètres.

Juniors hommes et dames : 7,93 mètres.